

bien de la satisfaction que je puis faire savoir à V. E. que le Roi, conformément aux sentimens de Sa Maj. Très-Chrétienne, pense :

1°. Qu'il sera convenable que les deux Ministres soient munis des pleins-pouvoirs des Rois leurs Maîtres, pour pouvoir en faire usage au besoin.

2°. Que les deux Ministres doivent avoir chacun une Lettre de créance de Leurs Majestés, qu'ils ne remettront qu'aux Secrétaires d'Etat respectifs, de la manière énoncée par V. E.

3°. C'est l'intention du Roi que Mr. de Buffly jouisse absolument en Angleterre, comme si les deux Cours étoient en pleine paix, des mêmes droits, prérogatives, franchises & libertés attachées à son caractère, dont Mr. Stanley, selon l'intention du Roi Très-Chrétien, doit jouir en France; & que pour l'envoi des Couriers, ainsi que pour tout ce qui regarde ces deux Ministres, il y soit pourvu à tous égards, selon la teneur de ce troisième chef d'observations relativement à cette matière.

Au reste, pour ce qui concerne le tems du départ desdits Ministres, ainsi que la manière dont ils doivent passer la mer, le Roi pense que pour obvier à toutes difficultés, Mr. Stanley & Mr. de Buffly pourroient se rendre le même jour à Douvres & à Calais respectivement, pour passer la mer chacun sur un bâtiment de sa Nation, que les Rois leurs Maîtres feront tenir prêts à cet effet dans les deux susdits Ports. C'est dans cette attente que je dois faire savoir à V. E. que le Roi fera partir de Londres Mr. Stanley, de façon qu'il sera rendu à Douvres dans la journée du 23. de ce mois, à moins que nous n'apprenions qu'un tems si rapproché soit jugé ne pas convenir à la Cour de France; & le Roi mon Maître compte, avec pleine confiance, que Mr. de Buffly sera rendu à Calais dans ladite journée, pour que ces deux Ministres puissent passer la mer sans délai, selon que les circonstances du vent & de la navigation pourront le permettre. J'ajouterai à V. E. que Mr. Stanley doit se servir d'un bâtiment de passage de Douvres, & que Mr. de Buffly pourra passer de Calais en Angleterre sur telle sorte de bâtiment que le Roi Très-Chrétien jugera convenable.